

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 20 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	7				7

Autres présents :

Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier
Christine Reymond, Chargée de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Rappel de l'ordre du jour :**1. Budget**

- Vote du compte administratif – Délibération
- Vote du compte de gestion – Délibération
- Affectation du résultat 2023 – Délibération
- Maquette budgétaire SEAT 2024
- Vote du budget – Délibération

2. Point de trésorerie

- Situation du compte
- Subventions en cours

3. Organisation interne

- Organisation salariés SEAT : fiche de poste « emploi temporaire VTA »
- Convention centre de gestion – Délibération

4. Informations diverses

Avant-propos

Après avoir exposé les éléments à discuter, le coordinateur de projets introduit les sujets prévus à l'ODJ.

Le Président du SEAT, *Jean-Pierre BUCHE*, demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 14 février 2023. **Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 14 février 2024 est disponible en ligne sur le site internet et consultable à cette adresse : [cliquer ici](#).

1. Budget SEAT

a. Adoption du Compte de gestion 2023

Le coordinateur de projets présente les résultats du compte de gestion qui est en phase avec le compte administratif.

Jean-Pierre BUCHE souligne l'équilibre notable du compte de gestion mais mentionne qu'il y a toujours des imprévus dans la réalisation budgétaires chaque année qui pèse sur le budget. En exemple, le plus ancien observatoire de l'Écopôle situé sur le bord de la Voie verte à La Roche Noire a complètement brûlé suite à l'incendie d'un scooter et un deuxième observatoire à partiellement brûlé encore récemment.

Le coordinateur de projets souligne que les gardiens de l'Écopôle ont pu prévenir les pompiers à temps et les orienter sur le site pour limiter les dégâts.

Jean-Pierre BUCHE confirme la pertinence de leur présence sur les lieux dans ce type de situation qui aurait pu prendre une tout autre ampleur.

Jean DELAUGERRE acquiesce sur ce point.

Le coordinateur de projets précise que les assurances n'ont pas pris en charge les sinistres et que les coûts engendrés représenteront des dépenses de fonctionnement supplémentaires mais sans répercussions majeures sur l'équilibre des comptes. De plus il rappelle que les finances de début d'années sont assez serrées et que deux dossiers de demande de paiement de subvention LEADER sont à traiter en priorité.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider les comptes de gestion 2023.

Délibération numéro 3 de 2024.

b. Adoption du compte administratif 2023

Le compte administratif est le reflet du compte de gestion.

Pascal BRUHAT rappelle que les moyens alloués au SEAT restent limités par rapport à la charge de travail à engager et aux frais qui sont nécessaires pour assurer la bonne gestion du site de l'Écopôle. La charge de travail qui incombe au coordinateur de projets, malgré l'arrivée d'une nouvelle salariée au SEAT le 18 mars 2024, est conséquente et comprend notamment les recherches et suivis de subventions, le suivi des prestataires, l'animation du site et de l'espace test agricole, ainsi que des projets transversaux touchant aux finances, aux tâches administratives, à la préparation du budget et à la trésorerie.

Il précise que la création d'une association de préfiguration de l'Écopôle du Val d'Allier ouvre de nouvelles perspectives mais demande également d'y consacrer du temps de travail. Le budget de fonctionnement est donc trop limité pour soutenir ces projets transversaux moteurs pour les territoires.

De plus, la « Voie verte Via Allier » fonctionne très bien et il faut souligner cette réussite qui va dans le sens de la transition des territoires, mais il faut s'attendre à voir émerger des conflits d'usages autour de cette pratique et donc du temps de travail à consacrer à la résolution de ces conflits.

La présence ponctuelle de stagiaires permet d'absorber une partie de cette charge de travail, ainsi que le recrutement d'une salariée en VTA, mais le budget de fonctionnement permet-il de répondre complètement aux enjeux d'aujourd'hui ?

Pascal BRUHAT évoque enfin le départ de la chargée de communication du SEAT, présente d'avril 2022 à décembre 2023, lié à un défaut de fidélisation sur le poste dû aux moyens limités de la structure pour renouveler un contrat et donc aux difficultés à assurer une projection stable sur le plus long terme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2023, déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Délibération numéro 4 de 2024.

c. Affectation du résultat 2023

Le coordinateur de projets présente l'affectation des résultats. On constate pour l'exercice 2023 :

- Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : + 14 930,3€
- Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : + 5 258,22€

Jean-Pierre BUCHE précise que les subventions demandées les années précédentes et qui sont versées en 2023 permettent d'équilibrer le budget d'investissement et génèrent un excédent.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'affecter la somme de + 14 930€, compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de – 68 254,87€ au compte 002 excédent antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2024,**
- **D'affecter la somme de + 5 258,22€, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 125 482,50€, au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2024.**

Délibération numéro 5 de 2024.

d. Maquette budgétaire SEAT 2023

Le coordinateur de projets présente le BP 2024 préparée lors de la dernière réunion du bureau SEAT et du dernier comité syndical. Pour rappel, la maquette budgétaire a été transmise avec la note d'accompagnement.

Jean-Pierre BUCHE mentionne un ajustement de certaines lignes sur la maquette par rapport au dernier Conseil Syndical.

Une légère augmentation des charges à caractère général est notée pour l'année 2024 liée aux frais de ménage (une demi-heure hebdomadaire assurée par la Régie de Territoire pour les locaux du SEAT situés sur le site Champmot), la réévaluation de l'assurance SMCAL, une augmentation des taxes foncières générée par les nouvelles acquisitions, le projet de formation pour les salariés du SEAT et du petit matériel.

Le coordinateur de projets explique que les charges de personnel augmentent également et prévoient un emploi permanent ETP et un emploi temporaire VTA pour 1,75 ETP (pour rappel, 1,5 ETP en 2023).

La question du renouvellement de la cotisation à l'assurance est soulevée. En effet, le contrat d'assurance arrivant à son terme, un renouvellement a bien eu lieu et s'est accompagné d'une légère hausse de tarif.

Jean-Pierre BUCHE présente les spécificités d'un contrat VTA et les coûts qu'il engendre pour le SEAT. L'aide de 20 000€ accordée par l'Etat ainsi qu'un reliquat de subvention de 2023, permettent de couvrir une partie des coûts, laissant à la charge de la structure la somme de 3500€ pour 12 mois de contrat.

Il est rappelé que la somme affectée à la bonne gestion de l'ENSiL est prévue à la fois en dépenses de fonctionnement pour les travaux de restauration et d'entretien et d'investissements pour les études.

e. Vote du BP 2024

Le coordinateur reprend les dépenses inscrites au projet de BP2024, au niveau du chapitre en section fonctionnement du budget et au niveau des opérations en section investissement.

► BP 2024 : Dépenses de fonctionnement

Pas de résultat de fonctionnement reporté n'est à noter en dépenses de fonctionnement cette année.

Pascal BRUHAT : Le compte 6228 "divers" a été ajusté avec un montant de 115 000€ alloué aux dépenses ayant trait au plan de gestion de l'ENSiL de l'Ecopole du Val d'Allier. Parmi ce total, 80 000 seront utilisés pour les services des trois prestataires habituels de gestion de l'ENSiL (LPO, Régie, NAP), laissant 35 000 euros supplémentaires disponibles pour d'éventuelles dépenses qui, pour le moment, semblent ne pas être nécessaires.

Code chapitre	Libellé	Propositions (BP) 2024 - euros
011	Charges à caractère général	157856,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	84610,00
65	Autres charges de gestion courante	540,00
66	Charges financières	353,54
67	Charges exceptionnelles	6000
Total général		249 359,80

► **BP 2024 : Recettes de fonctionnement**

Concernant l'accueil de groupe au compte 7062, la préparation d'un devis est en cours.

Jean-Pierre BUCHE : une rentrée d'argent est donc à prévoir en 2024 avec la réalisation d'animations auprès de différents publics ; déjà pressentis les années passées.

Jean-Pierre BUCHE indique que la ligne « location d'immeubles » au compte 752 correspond à la location d'un bassin de 10 hectares d'eau pour l'association de pêche du Val d'Allier et que la ligne « autres produits de gestion courante » correspond à la contribution financière des deux testeurs en maraîchage biologique pour 2024, en échange de la mise à disposition d'un outil de production fonctionnel.

Code chapitre	Libellé	Propositions (BP) 2023 - euros
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 930,30
70	Produit de services, du domaine et ventes diverses	3000
74	Dotations et participations	227 469,94
74718	Autres	24918,20
7473	Départements	84570,32
74751	GFP de rattachement	58900,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	59081,42
7478	Autres organismes	
75	Autres produits de gestion courante	3959,56
Total général		249 359,80

► **BP 2024 : Dépenses d'investissement**

Le coordinateur de projets reprend les dépenses d'investissement prévues en 2024 sur différentes opérations détaillées :

- **Opération 022018 « espace test agricole »** : des dépenses sont à engager sur l'espace test, notamment l'installation de clôtures électriques autour des parcelles pour limiter la présence du lapin de garenne, constaté nuisible depuis de nombreuses années et fortement limitant pour les testeurs de l'Ecopôle. De plus des aménagements pour limiter la prise au vent au niveau des serres seront réalisés.

Jean-Pierre BUCHE précise qu'une réunion est programmée le 27 mars 2024 pour avancer sur une nouvelle phase d'irrigation du site, lot du marché de travaux laissé en suspens en 2023, faute d'autofinancement suffisant. A ce sujet, l'enfouissement des réseaux est jugé plus pertinent que la création d'une mare depuis la récupération pluviale de Pérignat, notamment pour faciliter le passage des engins agricoles.

- **Opération 111 « Contrat territorial val d'Allier alluvial »** : le contrat territorial a permis de nouvelles acquisitions foncières pour l'Ecopôle.

Jean-Pierre BUCHE mentionne le prochain achat d'une parcelle de 9000m² qui sera notamment possible grâce aux aides financières de l'AELB dans le cadre du CTVAAs en plus de celle déjà acquise en 2023.

- **Opération FAE 201910** : Une autre phase de travaux concernant l'Ecopôle est prévue au niveau des espaces de stationnement, de la restructuration de la plateforme de broyage (subventionnée à 80% par LEADER) et de l'aménagement du site comprenant un dispositif d'accueil de groupe, installation de gradins et de mobilier extérieur de restauration (42900€ HT + 8580€ TVA) ;

En plus de l'aménagement de la zone de stationnement, il serait également pertinent de bloquer le tunnel donnant un accès direct à l'Ecopôle puisque des intrusions en voiture ont eu lieu malgré la présence dissuasive des gardiens.

Le coordinateur de projets ajoute que des échanges réguliers avec les maraichers permettent de cerner au mieux leurs besoins en particulier pour la sécurisation et l'amélioration du système d'irrigation. D'autres actions sont prévues comme l'installation d'un poulailler et celle de perchoirs pour attirer les prédateurs et limiter l'impact des ravageurs (55 750€ TTC sur la totalité des travaux).

- **OPFI** : il s'agit de la troisième annuité de l'emprunt moyen terme du SEAT à 10 ans (2024)

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2024 - euros	RAR
022018	Espace test agricole	14400	
111	Contrat Territorial	46 890	
201901	FAE	60 461,67	49 818,33
2023	GEVA	16 305,22	
222	Matériel technique et informatique	500	
OPFI	Emprunt et dettes assimilées	9 890,05	
TOTAUX		148 446,94	49 818,33
Total général			198 265,27

► **BP 2024 : Recettes d'investissement**

Le coordinateur de projets reprend le détail des recettes présentées dans la note d'accompagnement.

Pascal BRUHAT: concrètement, les structures qui participent à ces recettes sont les deux Communautés de communes, le Département, les fonds LEADER et l'Agence de l'eau. La Région ne participe pas financièrement, même si un dossier FEDER Région sera monté prochainement.

Gilles PETEL : le programme LEADER doit être soldé au 31 décembre 2024, quelle est la suite prévue ?

Jean-Pierre BUCHE explique que le prochain LEADER concerne seulement les frais de fonctionnement et ne seront éligibles que les projets ayant un pied sur le territoire de deux communautés de communes, ce qui est naturellement le cas pour le SEAT.

Il ajoute que l'on pourrait envisager d'acquérir des terres agricoles autour de l'Ecopôle notamment en ce qui concerne les parcelles aujourd'hui valorisées par des agriculteurs en fin d'activité ou qui mettent leurs terres en fermage pour y installer un maraîcher en fermage. Mais cela implique un temps de travail dédié à la construction du projet.

Monsieur le Président expose le budget primitif 2024 : dépenses et recettes de fonctionnement puis dépenses et recettes d'investissement.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité de valider le budget tel que présenté.

Opération	Libellé	Propositions (BP) 2024 - euros	RAR
012019	Contribution EPCI	12 000	
022018	Espace test agricole	20 265,50	
111	Contrat Territorial	32 175,00	2490
201901	FAE	32 175,00	95 815,55
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 258,22	
TOTAUX		99 959,72	98 305,55
Total général			198 265,27

Délibération N°6 de 2024.

2. Point de trésorerie

a/ La situation du compte

Le coordinateur présente la situation de compte et montre l'amélioration depuis février 2024 du fait des versements du CD63 pour la gestion ENSIL et de Billom Co pour l'installation de la maison de gardiens.

Pas de remarques ni d'objections.

b/ Les subventions restant en attentes de perception sur dépenses faites sont les suivantes :

Le coordinateur de projets présente les subventions restant en attente de perception sur dépenses faites :

- Une aide LEADER importante pour les travaux d'aménagement de l'espace Champmot de 2023
- Une aide LEADER pour le plan de gestion de l'ENSIL 2023
- Une aide LEADER pour le dossier de communication / évènementiel

Il précise qu'une deuxième demande d'acompte va être effectuée pour les travaux de l'espace Champmot. Un acompte sera également demandé pour l'aide LEADER de la gestion ENSIL.

Pascal BRUHAT souligne les délais souvent serrés pour clôturer les dossiers en fin d'année et la surcharge de travail induite pour les salariés en charge du traitement des dossiers. L'assemblée rappelle que les factures doivent être acquittées afin d'obtenir les certifications de paiement émises par la DGFIP, si possible à la mi-décembre afin d'anticiper cette surcharge de dossiers à traiter en fin d'années.

3. Affaire et organisation internes

a/ À la suite de l'audition de cinq candidats, la feuille de route de la personne retenue pour le poste de VTA est présentée par le coordinateur général.

La nouvelle chargée de projets recrutée en VTA, Christine REYMOND, se présente et introduit les premiers éléments de sa feuille de route. Sa mission principale est d'assister le coordinateur de projets dans la gestion administrative et financière de la structure, ainsi que dans le montage et le suivi des dossiers de subvention liés aux projets, en plus des actions de communication.

Jean-Pierre BUCHE souligne l'un des éléments de la feuille de route : la perspective de mécénat. Des entreprises pourraient potentiellement être intéressées, notamment les carriers. Une base de travail existe déjà, il s'agit d'étoffer et de concrétiser ces pistes. L'enjeu est de réussir à fidéliser les potentiels acteurs donateurs du territoire afin d'atteindre un objectif de dons entre 20 000€ et 30 000€, ce qui permettrait de donner plus de marge de manœuvre au SEAT.

b/ La convention de partenariat entre le SEAT et le CDG63 est présentée.

Pascal BRUHAT précise qu'il s'agit d'un renouvellement de convention qui concerne principalement les visites médicales des deux salariés du SEAT, représentant une somme de 250€.

Pas d'objection ni d'abstention : la convention est validée.

Délibération N°6 de 2024.

4. Informations diverses

a. Création de l'association de préfiguration EVA

Le coordinateur de projets rappelle les étapes de la démarche GEVA et dresse un compte-rendu de l'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration qui s'est tenue le jeudi 14 mars 2024 : les statuts sont en cours de dépôts et le CA a été élu. Le SEAT est membre de droit au sein du CA de l'association qui se veut un nouvel organe de décision pour l'EVA, en complémentarité des actions déjà entreprises par le SEAT. Notons que le siège social de l'association se tiendra à Clermont Ferrand afin d'envisager des demandes de subvention à la ville de Clermont Ferrand où à la Métropole selon les compétences en jeu.

Il est rappelé que l'association pourra également s'ouvrir progressivement à d'autres acteurs impliqués par le biais de la participation aux groupes de travail, et que le financement de la Fondation de France à hauteur de 60 000€ est renouvelé et directement versé à l'association.

Jean-Pierre BUCHE souligne le caractère éphémère de cette association et les perspectives d'évolution qu'il est possible d'imaginer, notamment en termes d'éligibilité à certains financements et d'élargissement de réseau. L'enjeu est de permettre une nouvelle gouvernance de l'EVA qui se veut perméable afin de réunir les

acteurs compétents au sein des groupes de travail et de permettre la remontée de propositions pertinentes au CA, dont fait donc partie le SEAT.

Quelques échéances à venir pour l'association sont présentées, notamment la visite de la Fondation de France début juillet ainsi qu'un projet d'embauche d'un salarié à mi-temps chargé d'animer la vie associative naissante. L'accompagnement de La Soupe à l'Ortie de Cécile Favé se poursuit dans une démarche de facilitation et d'animation comme cela a été le cas au long des précédentes sessions de travail. Enfin, le tarif d'adhésion a été fixé au « prix libre ».

b. Projet agricole de l'EVA : fabrique des transitions

Deux porteurs de projets en maraîchage biologique testeront leur activité en 2024 sur l'Ecopole, la dynamique a repris sur l'espace agricole.

Jean-Pierre BUCHE: La "Fabrique des transitions" est désormais en phase opérationnelle, visant à connecter les initiatives et à tisser des liens entre les territoires. Un article a été publié dans le journal Libération en ligne début mars, en lien avec la parution du livre "Territoires Oubliés", mettant en lumière cette problématique dans les territoires ruraux et conciliant architecture et agriculture.

Localement, six territoires sont impliqués dans ce projet, parmi lesquels l'Ecopole est l'un des premiers à s'engager. Le thème choisi pour les perspectives de l'Ecopole est l'habitat léger, s'inspirant de la maison des gardiens et en lien avec les activités agricoles de la zone Champmot. Le département est également impliqué dans ce projet, qui fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil pour obtenir des moyens financiers. De plus, les 25 communes de Billom Co seront invitées à manifester leur intérêt pour la mise à disposition de terrains en vue d'y installer de l'habitat léger, avec des financements à la clé. Pour l'Ecopole, des propositions de maraîchers souhaitant installer ce type de logement sur le terrain ont été reçues.

Gilles PETEL soulève la question de savoir si cela concerne uniquement la partie de l'Ecopole située à Pérignat ou également La Roche-Noire.

Jean-Pierre BUCHE répond en évoquant une perspective selon laquelle Mond'arverne pourrait s'impliquer dans le projet.

c. Accueil d'un stagiaire de Master Communication au SEAT en 2024 :

Le coordinateur de projets présente le CV de Laurianne Encizo qui commencera son stage de Master 1 au sein du SEAT au 1er avril 2024. Forte de ses expériences en communication dans le domaine public et motivée pour travailler sur des projets à tendance rurale, Laurianne participera à la stratégie de communication de l'EVA et sera également en mesure d'accueillir des jeunes et d'animer des sorties scolaires sur le site de l'Ecopole.

Jean-Pierre BUCHE rappelle que le festival Ecopolys n'aura pas lieu cette année en raison des résultats décevants par rapport à la charge de travail et financière investie. Il n'y aura donc pas de deuxième stagiaire en 2024, ce qui permet par ailleurs de reporter la somme qui y était dédiée sur le financement du poste VTA.

—

En fin de séance, la présence des pêcheurs sur le site et des questionnements liés aux pratiques d'amorçage est mentionnée. Il est prévu de réaliser une analyse des eaux du site afin de mesurer l'évolution de la qualité biologique de l'eau et de mettre en évidence les potentielles conséquences de l'amorçage.

Gilles PETEL suggère de faire réaliser des prélèvements de sédiments pour mesurer les taux d'azote et de phosphore.

Jean-Pierre BUCHE mentionne enfin le comportement problématique et dangereux de certains individus qui parviennent à franchir les barrières naturelles du site donnant accès aux falaises. Il suggère d'installer des barbelés discrets en bordure de rivage pour dissuader ces mésusages. Ces espaces sont des lieux de quiétude et ne sont pas accessibles au public, une telle installation ne serait donc pas dangereuse.

Pour clôturer le Comité Syndical, il rappelle les dates des prochaines réunions du SEAT : le prochain Conseil Syndical aura lieu le 5 juin 2024 et le prochain bureau aura lieu le 22 mai 2024.

Fin de réunion à 19h28.